



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DU LOGONE (VIVA-LOGONE)

Financement : Crédit IDA N° 70030 – CM

Agence d'exécution : SEMRY

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 002

/AMI/MINEPAT/ SEMRY/ VIVA LOGONE /UGP/RAF/SPM/2025 DU 02 AVR 2025

POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INFRASTRUCTURES DE LA VALLEE DU LOGONE (VIVA LOGONE) CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU SYSTÈME COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF.

Nº de Crédit : 70030-CM Nº du Projet : P168772

Plan de passation des marchés approuvé du 20 mars 2025, CM-SEMRY-483736-CS-LCS

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «audit comptable et financier du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE) conformément aux exigences de l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif».
2. **Les services de consultants comprennent :** S'assurer que (i) Toutes les ressources relatives au Projet et couvertes dans le cadre de cet audit, ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ; (ii) Les fonds de contrepartie ont été obtenus et employés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ; (iii) Les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, conformément aux politiques et procédures de passation des marchés de la BANQUE MONDIALE, et ont été enregistrés dans les livres comptables ; (iv) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ; (v) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions de l'accord de financement ;(vi) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du SYCEBNL et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ; (vii) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ; notamment en comparant la réalisation des activités du programme par rapport aux indicateurs de performances tels que décrits dans les documents du projet et relever toutes les insuffisances et retards ainsi que leurs raisons ; (viii) L'affectation des ressources aux activités, catégories de dépenses et composantes est respectée et toute dérogation est justifiée ; (ix) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec les accords de financement ; (x) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit ; (xi) Les recettes de ventes des dossiers d'appels d'offres – DAO ainsi que les intérêts créditeurs des comptes bancaires éventuels sont correctement comptabilisés dans les livres du programme et reflétés dans les états financiers annuels ; (xii)(Les obligations du Projet en matière de reporting financier périodique, d'audit interne, d'audit externe, de passation de marchés (respect des procédures : mise à jour périodique et approbation du plan de passation de marchés par l'IDA, publicité, ...), de planification et budgétisation et de la tenue des réunions du Comité pilotage ou de l'instance en tenant lieu ; et (xiii)Toutes les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, en matière d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au Projet, de traitement fiscal applicable aux rémunérations versées au personnel contractuel et aux consultants du Projet.
3. La durée de l'audit est estimée à 30 jours calendaires en moyenne pour chaque exercice comptable audité et concerne les exercices 2025, 2026 & 2027.
4. Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Gestion du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.

5. Le Coordonnateur, invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir en plus d'une **lettre de soumission**, les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

Les critères de présélection sont les suivants :

Conformément à l'Acte Uniforme du SYCEBNL, l'auditeur externe doit être un expert-comptable ou une société d'Expertise Comptable régulièrement inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables d'un État partie de l'OHADA.

L'auditeur doit prouver les compétences, qualifications et capacités suivants :

- L'auditeur doit être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement **inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts - Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF** ;
- L'auditeur doit avoir une expérience **de dix ans au moins dans les missions similaires** (audit comptables et financiers des projets financés par les bailleurs de fonds).

6. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la **Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17** et sur **l'annexe IV** du « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » édition de novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts ainsi que sur la Fraude et la Corruption.
7. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidialement responsables de l'intégralité du contrat. Un Consultant sera **sélectionné selon la méthode Sélection au Moindre Coût (SMC)** telle que décrite dans le Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » édition de novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »).
8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de **lundi à vendredi** et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale**.
9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par e-mail au plus tard le **15 AVR 2025** à 16h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Avis d'Appel à Manifestations d'intérêt/Services de Consultants N°002/AMI/MINEPAT/ SEMRY/ VIVA LOGONE /UGP/ RAF /SPM/2025 relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit comptable et financier du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE) conformément aux exigences de l'acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif, à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

Attention de : **Coordonnateur du Projet VIVA-LOGONE à Yagoua**

Rue : **Unité de Gestion du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE) à l'Extrême-Nord, Bureaux sis dans les locaux de la SEMRY**

Ville : **Yagoua** Code postal : **BP 46 YAGOUA** Pays : **Cameroun** Numéro de téléphone : **690 291 055 / 676 943 404**

Adresse électronique : procvivalogone1@gmail.com avec copie à celestinfoque@gmail.com et à vanesseeloh@gmail.com

Yagoua, le **02 AVR 2025**

LE COORDONNATEUR

